

## LES CONSEQUENCES DESASTREUSES DES RECETTES ULTRALIBÉRALES DANS LES POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE

# Des fonds de retraite hollandais peu regardants n'hésitent pas à investir dans des entreprises d'armement

Libé jeudi 29 mars 2007

**Le retraité néerlandais coulerait-il des jours tranquilles sur le dos des victimes des mines antipersonnel ? La question est au cœur d'un vif débat, aux Pays-Bas, sur les pratiques des caisses de retraite.**

**Ces fonds privés, les plus riches du monde, n'hésitent pas à investir dans les affaires les plus rentables, fussent-elles des fabricants de mines antipersonnel. Pas moins de 229 millions d'euros auraient été placés en 2006 chez des constructeurs américains de bombes à fragmentation, a révélé le 18 mars 2007 le programme télévisé Zembla.**

**Le documentaire, diffusé en prime time par la chaîne publique Nederland 3, a provoqué un tollé.**

**Regret.** L'indignation a été d'autant plus forte que les responsables interrogés n'ont pas montré le moindre regret. "Bien sûr, les bombes à fragmentation sont répréhensibles, mais nous n'avons pas de code de conduite interdisant l'investissement dans ces armes", a froidement déclaré Roderick Munsters, directeur du Fonds civil national

(ABP), la plus grande caisse de retraite du pays (2,5 millions d'adhérents).

Alors qu'un traité des Nations unies vise à éradiquer les mines antipersonnel, le Parlement européen s'est prononcé en 2005 contre les investissements dans des sociétés produisant des mines ou des bombes à fragmentation.

"Je ne crois pas que nous ayons des objections de principe contre l'industrie de l'armement", a affirmé de son côté Peter Borgdorff, directeur de l'Association néerlandaise des fonds de retraite (VB). "Si nous maintenons des armées, nous maintenons une industrie de l'armement, a-t-il raisonné. La seule vraie question consiste à savoir si nous voulons investir dans tous les aspects de cette industrie."

**Transparence.** Aux Pays-Bas, les caisses de retraite ne sont pas tenues à la plus grande transparence. Leurs rapports annuels n'ont pas à livrer le détail des investissements

réalisés. Du coup, les salariés n'ont pas de droit de regard sur l'usage qui est fait de leur argent.

Or, les Néerlandais sont obligés de cotiser tout au long de leur carrière à ces fonds privés, qui versent des retraites complémentaires.

Ces fonds totalisent entre 625 et 671 milliards d'euros (quatre fois le PNB de la Grèce). Ils aimeraient offrir une image "socialement responsable", mais gardent le profit pour seul credo. Le Fonds de retraite des travailleurs sociaux et des personnels de santé (PGGM) se félicite par exemple d'avoir obtenu un retour de 11% sur ses investissements en 2006. L'émission de télé-

vision Zembla a mis jusqu'aux syndicats dans l'embarras, puisqu'ils gèrent ces fonds à parité avec le patronat. Forte de 1,1 million de membres, la Fédération des syndicats néerlandais (FNV) s'est aussitôt disculpée, affirmant que les gérants des fonds issus des syndicats ne pouvaient pas être tenus pour responsables. "Je suis certain que la plupart d'entre eux n'étaient même pas au courant", a affirmé Peter Gortzak, un porte-parole de la FNV. Trois jours après la diffusion du programme sur Nederland 3, les deux plus grandes caisses du pays, ABP et PGGM, ont annoncé leur intention de revoir leur politique.

## AUX PAYS-BAS, LES RETRAITÉS DIVORCENT POUR FRAUDER Tricher sur sa vie de couple serait l'escroquerie la plus fréquente, suivi par les déclarations de revenus tronquées

Les fraudes à la retraite scandalisent les Pays-Bas. Selon un rapport publié en février dernier par la Banque d'assurance sociale (SVB), un organisme public chargé de distribuer les retraites de base, un retraité sur dix vivant en Espagne est coupable de fraude. Ces pensionnados, comme on les surnomme aux Pays-Bas, déclarent vivre seuls pour toucher plus. "Quand on sonne à la porte, on découvre qu'une autre personne vit aussi dans l'appartement et que cette personne est... l'ex-époux (se)", explique Frits Werner, coordonnateur à la SVB. Sur les 2,6 millions de personnes qui touchent une retraite néerlandaise, 9% vivent à l'étranger. Les bénéficiaires sont des Néerlandais, mais aussi des étrangers ayant travaillé et cotisé au cours de leur carrière aux Pays-Bas.

En Espagne, 40% seulement des 37 000 retraités recensés ont la nationalité néerlandaise. Ce chiffre a été largement repris par la presse du royaume batave. De là à en conclure que les étrangers seraient les plus grands fraudeurs...

**Divorce.** "Nous ne savons pas pourquoi, mais ce sont bien les Néerlandais qui trichent le plus", rectifie la porte-parole de la Banque d'assurance sociale. Alarmée après la découverte de vingt-cinq cas de fraude lors d'un simple contrôle en Espagne en 2002, la SVB a décidé d'y ouvrir un poste d'attaché permanent en 2005. D'autres antennes existent au Suriname, en Turquie et au Maroc.

Dans ces pays d'où sont issus le plus grand nombre d'immigrés aux Pays-Bas, la fraude à la retraite se révèle minime. "Les montants ne sont pas importants, parce que les retraites ne sont que partielles dans l'immense majorité des cas", affirme Ariane Volz, de la SVB. Aux Pays-Bas, les fraudes diminuent grâce à des contrôles de plus en plus étroits.

Elles n'en paraissent pas moins massives à chaque publication de chiffres. Tricher sur sa vie de couple représente la forme de fraude la plus fréquente (62%), avant les déclarations de revenus tronquées (28%).

## Les socialistes demandent la mise en place d'un code d'éthique

Une campagne intitulée "Retraites sans arrière-goût" a été lancée le 20 mars 2007 par le Parti socialiste hollandais (SP, opposition). Une pétition, déjà signée par plus de 2 000 personnes, exige des fonds de retraite un code de conduite clair et précis. "Nous voulons aussi que la loi leur interdise de placer notre argent dans l'industrie d'armement, l'énergie nucléaire ou des sociétés exploitant le travail des enfants", affirme Krista van Velzen, une députée socialiste.

Apparus dans les années 1980, les fonds de retraite néerlandais sont libres d'investir où bon leur semble : dans les actions et l'immobilier, surtout, les secteurs où les retours sur investissements sont les plus importants. Comme en Grande-Bretagne, l'épargne retraite par capitalisation a pris des proportions impressionnantes, et participe allégrement à la mondialisation. Pas moins de 87% des investissements des fonds de retraite se trouvent à l'étranger — 60% d'entre eux dans des pays non européens.

La part prédominante des capitaux investis en actions et obligations sur différentes places boursières (86% fin 2005 contre 40% en 2000) expose les Pays-Bas au risque d'un krach boursier. D'où l'émoi suscité par les récents coups de semonce sur le marché chinois.

## COURRIER DES LECTEURS

### Cotisations retraite avant 1962

Voilà, j'ai travaillé durant la Révolution algérienne dans une société d'imprimerie La Progrès, une société sise à Orléansville, actuellement Chlef.

J'ai procédé à des cotisations au sein du Groupement algérien de prévoyance (GPA) pour une retraite complémentaire. Ainsi, je m'adresse à vos services pour me renseigner éventuellement quant à la récupération de mon dû.

Bedjah Baâmor dit Omar - Alger

**REPONSE :** Pour la reconstitution de votre carrière, notamment pour les périodes antérieures à 1962, il faut vous adresser à la direction générale de la CNR, direction de la gestion des carrières des assurés sociaux, rue Hassan Benaâmane, Birmandréis, Alger, BP547, Birkhadem, Algérie.

Il faudra joindre à votre courrier, à envoyer sous pli recommandé de préférence, la copie des documents que vous avez déposés auprès de l'agence CNR de wilaya qui vous verse votre pension de retraite.

### En attente de régularisation

Je suis une personne âgée de 74 ans, fille de chahid et ayant plus de dix personnes à ma charge. Mon défunt père a été reconnu membre de l'OCFLN le 19 juillet 2000. Pour finaliser le dossier, nous avons envoyé plus de 6 lettres recommandées au ministère des Moudjahidine. Et avions reçu le 28/06/01, une quittance (n° 339/2001) nous invitant à nous rapprocher du bureau des moudjahidine d'Oran (service poste et courrier) inscrit sous le numéro 011159/31 mars. Mes multiples et vains déplacements m'ont renforcé dans mon idée que pour être "régularisée", il faudrait verser "la tchipa".

M<sup>me</sup> Benyacoub Fafa

**REPONSE :** Nous publions ce courrier exceptionnel, cela ne concerne pas la question des retraites, en espérant que cela contribue à débloquer la situation, même s'il n'apparaît pas d'informations claires sur le problème que vous voulez voir solutionner.

### Droit au séjour pour les retraités algériens de France

Suite à votre écrit du *Soir d'Algérie*, rubrique "Retraite" en date du mercredi 17 mai 2006, concernant "la carte de séjour de 10 ans pour les retraités de France", j'ai l'honneur de venir très respectueusement vous demander de bien vouloir me communiquer l'adresse complète de cet organisme, afin de pouvoir saisir le service intéressé pour prétendre à la carte de séjour, citée en référence. J'ai résidé en France à l'époque coloniale en tant que Français de 1952 à 1961, date de mon entrée en Algérie.

J'ai travaillé dans des entreprises françaises du bâtiment de 1953 à 1961, j'ai un relevé de compte de 36 trimestres, et titulaire d'un document de retraite du 11/11/1999, et d'une notification de retraite complémentaire PRO/BTP en date du 11/03/2000. Je vous demande de bien vouloir m'informer si j'ai le droit de prétendre à cette carte.

Mohamed Zemmouri - Rostomia - Alger

**REPONSE :** Dans une première étape, vous devez demander aux services consulaires français à Alger un visa spécial retraités algériens de France, et dans une deuxième étape, une fois votre visa obtenu, si le dossier de demande est jugé conforme, solliciter les services préfectoraux du département où vous résidez en France pour demander une carte de séjour de 10 ans.

### Années de stage dans l'ex-RDA

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants. J'ai été sollicité auprès du service de l'ONAMA (ministère du Travail) comme travailleur et stagiaire en ex-République démocratique allemande d'une durée de quatre années (1980-1984) successives. Depuis que j'ai déposé mon dossier à la CNR, agence de retraite de Ain Defla, je n'ai pas pu bénéficier jusqu'à ce jour-ci de mes quatre années entrées dans ma pension de retraite.

Chicha Benyoucef, n° pension : B6w273530 du 01/06/2006  
Ain Defla/Cnas 5001150012.72

**REPONSE :** Pour pouvoir comptabiliser des années de formation ou de stage, en Algérie ou à

l'étranger, dans le cadre du calcul de votre pension de retraite, il faut que pendant cette période il y ait eu versement de cotisation de Sécurité sociale et de retraite auprès de la Cnas en Algérie. Est-ce que cela a été le cas pour les Algériens envoyés en ex-RDA par l'ONAMO ?

D'autre part, même si pendant ce séjour en ex-RDA, il y a eu versement de cotisation de retraite auprès d'un organisme allemand, l'intégration de ces cotisations pour votre retraite en Algérie ne peut avoir lieu que s'il existe une convention spécifique entre l'Allemagne et l'Algérie, ce qui n'est pas le cas.

### Réajustement de pension

J'espère que vous m'aideriez à solutionner mon problème qui dure depuis 2002, et dont plusieurs lettres de réclamation ont été adressées à la CNR Tlemcen, sans aucune suite jusqu'à présent. Je porte à votre connaissance les renseignements exacts concernant l'octroi de ma pension de retraite qui a été fixée à un taux de 78,75%, au lieu de 80%. Avec une carrière de travail de 33 ans et 6 mois. Date de recrutement : 1<sup>er</sup> mars 1976.

Date de départ à la retraite : 1<sup>er</sup> avril 2002. J'ai été victime d'un accident de travail du 25/01/1984 au 15/09/1985 avec une incapacité de 40%.

Par ailleurs, je vous fais savoir que je suis fils de chahid et dont j'ai bénéficié de la loi du chahid concernant les 7 années et demi. Pour cela, je viens vous signaler le manque de 1,25% du taux de ma pension de retraite depuis avril 2002 jusqu'à ce jour. Que dois-je faire ?

H. Abdenebi, retraité, Ghazaouet, Tlemcen

**REPONSE :** Si vous estimez avoir été lésé dans le calcul de votre pension de retraite par l'agence CNR de Tlemcen, nous vous recommandons de saisir la direction générale de la CNR, rue Hassan Benaâmane, Birmandréis, Alger, sous pli recommandé et avec tous les documents justificatifs.

### Difficile reconstitution de carrière

Je vous prie de bien vouloir intervenir sur ma situation de retraite qui n'est pas relevée jusqu'à ce

jour. J'ai 38 ans de travail. La CNR me demande un relevé de carrière sur toutes ces années dont je suis inscrit à la Casoral à Alger.

La CNR m'a réglé pour 20 ans seulement. J'ai travaillé 5 années comme taxieur, j'ai réglé ces cinq années à la Casnos, qui m'a donné un n° 628167. Cette Casnos me prélève 1 730 DA sur mon salaire chaque mois. Aucune augmentation : je n'ai rien eu de la Casnos, ni de la CNR.

Si je demande cette augmentation promise par notre président, il faut voir la CNR, la CNR me dit il faut voir Casnos. Pour les 38 ans de travail, j'ai remis tous les certificats de travail à la CNR, et on me demande un relevé de carrière.

Ce formulaire provient de la Casoral Alger à la CNR de Ghardaïa, il m'est impossible de savoir.

Kaddour Djebrit - Ghardaïa

**REPONSE :** Selon la CNR, pour avoir votre relevé de carrière, il faut s'adresser avec dépôt de dossier de retraite à l'agence CNR de résidence de l'employeur pour les personnes en activité, ou à l'agence CNR de leur résidence pour les personnes qui ne sont pas en activité.

Vous pouvez vous adresser aussi — sans dépôt de dossier de retraite — à l'agence de résidence du ou des employeurs concernés.

Dans votre situation, il serait préférable de prendre attache avec l'agence CNR de Ghardaïa — votre wilaya de résidence — qui dans tous les cas de figure, doit faire les démarches de reconstitution de carrière.

### A NOS LECTEURS

Le "Soir Retraite" du mercredi 4 avril 2007 n'est pas paru pour des raisons liées à une abondance de matière. Toutes nos excuses.

Le Soir d'Algérie, espace "Retraite"  
1, rue Bachir-Attar,  
place du 1<sup>er</sup>-Mai, Alger  
E.mai : soiretraite@hotmail.com